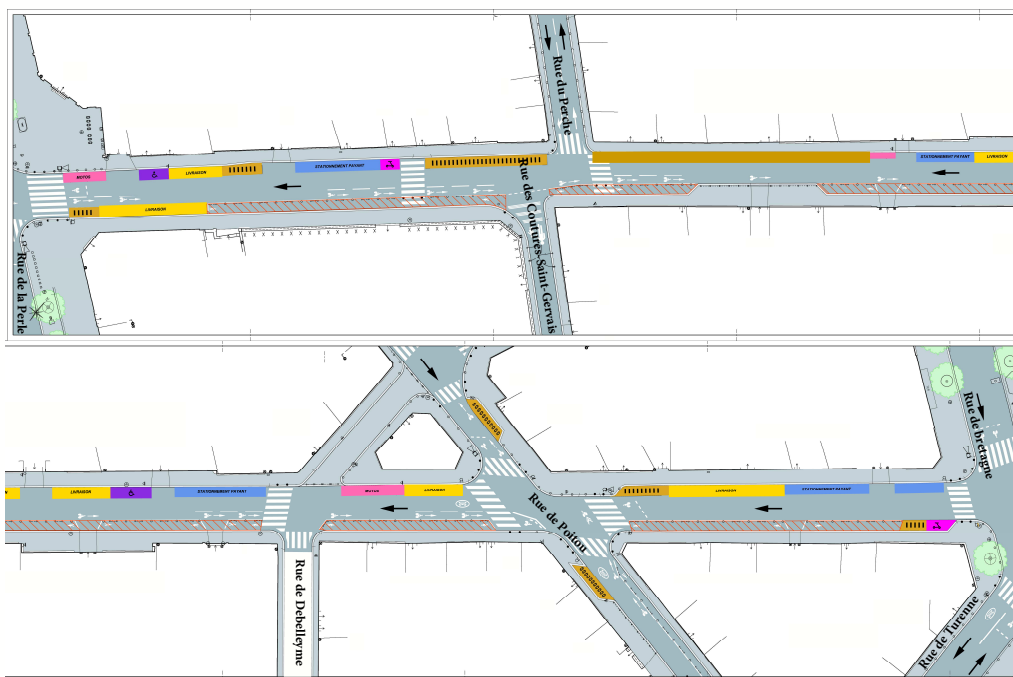


Suite à la mise en place d'aménagements temporaires dans le cadre du premier déconfinement, la Mairie de Paris Centre étudie au cas par cas la pérennisation de ceux-ci et les projets d'aménagements globaux rues par rues afférents.

- Pérennisation de l'espace piéton créé côté pair par l'implantation de barrière en croix de Saint-André
- Mise aux normes pompiers de la voie.
- Redistribution du stationnement (place de stationnement réservé aux personnes en situation de handicap, zones de livraison).
- Création de zones vélos (60 places environs)
- Création d'un contre sens cyclable.



PARIS
SE TRANSFORME

